Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

COPIE DE RÉSOLUTION

Le 23 septembre 2026

A une séance ordinaire du 08 septembre 2026 et à laquelle sont présents le maire Monsieur Alexandre Roy, Messieurs les conseillers Karl Frappier, Jordan Madore, Michel Frappier et Renald Lapierre.

Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière et
Madame Sylvie Champagne, greffière-trésorière directrice adjointe sont présentes.

210-09.2026 **12.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-345 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 2010-115 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS, LES USAGES *RÉSIDENTIEL DE MOYENNE DENSITÉ* ET *RÉSIDENTIEL DE HAUTE DENSITÉ* DANS L'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE ET PAR LE TRANSFERT D'UNE PARTIE DE L'AFFECTATION INDUSTRIELLE EN AFFECTATION RÉSIDENTIELLE**

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité de Saint-Francois-Xavier-de-Brompton;

CONSIDÉRANT qu'un règlement sur le plan d'urbanisme est actuellement applicable au territoire de la Municipalité et qu'il est opportun d'apporter une modification à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre les usages de moyenne et forte densité résidentielle dans l'affectation du territoire « résidentielle ».

CONSIDÉRANT que le fait de permettre ces usages dans l'affectation résidentielle au plan d'urbanisme ne vient pas autoriser ce genre d'usage dans toutes les zones du plan de zonage de la municipalité pour autant, mais sert à légitimiser la présence actuelle de ce genre d'usages;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transférer une partie de l'affectation industrielle en affectation résidentielle afin de permettre la réalisation d'un projet immobilier;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Francois-Xavier-de-Brompton possède un règlement sur le plan d'urbanisme et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que pour modifier un tel règlement, la Municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 109 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller Claude Paulin lors de la session du 10 août 2026;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 08 septembre 2026 sur le projet de règlement numéro 2026-345 ;

CONSIDÉRANT que le règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que dès le début de la présente séance, des copies du règlement sont mises à la disposition du public ;

94, Principale
Saint-François-Xavier-de-Brompton
(Québec) J0B 2V0
Tél.: (819) 845-3954
Télécopieur: (819) 845-7711
Courriel: info@sfxb.qc.ca

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Jordan Madore et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit adopté le règlement numéro 2026-345 conformément à l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2
L'article 2.2.1.4 portant sur la grille des spécifications est modifié par l'ajout au croisement de la colonne correspondant à l'affectation « résidentielle » et des lignes correspondant aux usages « résidentiel de moyenne densité » et « résidentiel de haute densité » d'un « ● » afin d'autoriser ces usages dans cette affectation.

Article 3
Le plan no 2 intitulé « Périmètre d'urbanisation, zones d'aménagement » faisant partie intégrante du plan d'urbanisme numéro 2010-115 est modifié par le transfert des lots 4099926, 4099928 et une partie du lot 4100440 actuellement en affectation du territoire « industrielle » vers l'affectation du territoire « résidentielle » tel que présenté ci-dessous :

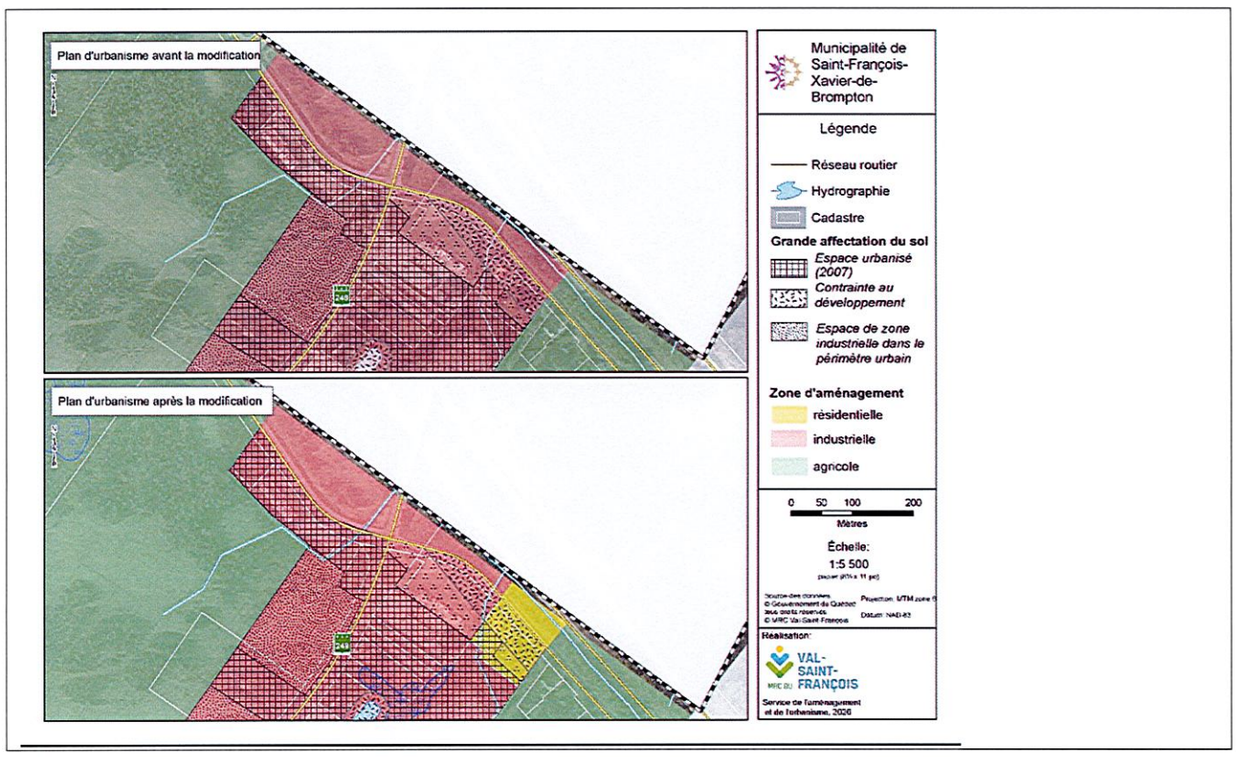

Article 4
Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTION : 4 POUR

Vraie copie certifiée conforme

Jacynthe Bourget, directrice générale
greffière-trésorière

Alexandre Roy, maire

SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON